

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Projet de loi 3 et négociations Une bonne occasion



Par Aline Couillard

**L**e projet de loi 3 sur les régimes de retraite du secteur municipal et les négociations des secteurs public et parapublic sont une bonne occasion pour les retraités de l'État, pour les citoyens et pour les élus à l'Assemblée nationale de faire la lumière et de corriger les erreurs du passé.

#### Les retraités de l'État

Tout le débat actuel sur les régimes de retraite, avec ses erreurs et ses faussetés avancées parfois avec la complicité de ceux qui savent, mais qui ne disent rien, est une occasion propice pour les retraités de l'État de mettre en lumière d'une part le bien-fondé de leur régime de retraite et d'autre part de réclamer la réparation d'une injustice dont ils sont victimes depuis beaucoup trop longtemps et qui les appauvrit de façon dramatique.

1. La désindexation partielle de la rente des retraités de l'État a été décrétée en 1982 alors que le fonds de leur régime était capitalisé à **plus de 100 % et que le fonds s'accroissait. Elle devait être temporaire.** Elle n'a pas été corrigée depuis pour les années 1982 à 1999 et la correction est à 50 % de l'IPC pour les années subséquentes.
2. La cotisation partagée à 50/50 pour les employés et le gouvernement est en place depuis 1982.
3. Le fonds de stabilisation exigé par le gouvernement pour le secteur public est de 20 % alors que ce même gouvernement confirme maintenant que 10 % est suffisant.
4. La rente annuelle moyenne au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est de **19 027 \$<sup>1</sup>**.
5. Le gouvernement a pigé 800 millions dans le fonds de retraite pour les départs volontaires, en 1997. Cette ponction a été faite sans l'accord des retraités et sa valeur en 2010 totalisait plus de 1,5 milliard \$.

6. Le gouvernement, **avec l'accord des syndicats**, a baissé le taux de cotisation de 2,6 % au RREGOP de 2000 à 2004, privant ainsi le fonds de revenus imposants qui se chiffraient à 2,06 milliards \$ en 2010.
7. Le fonds du RREGOP est présentement capitalisé à 96 %, selon la dernière mise à jour de l'évaluation actuarielle, au 31 décembre 2013. Le gouvernement dit qu'un régime est en santé lorsqu'il est capitalisé à 85 %. De plus, c'est la première fois en 40 ans que la capitalisation du fonds est inférieure à 100 %.
8. La perte du pouvoir d'achat pour les retraités de l'État est en moyenne au-delà de 1 000 \$ par année de retraite.

#### Les citoyens

Il faut comprendre ces braves gens. Il leur a été dit qu'ils allaient payer les rentes de retraite alors que plusieurs d'entre eux n'ont pas ce « privilège ».

1. Une rente de retraite n'est pas un privilège, mais du salaire différé.
2. Le gouvernement n'a jamais versé sa part dans les fonds de retraite de ses employés, privant ces fonds de rendements imposants. Les citoyens ont bénéficié de ces sommes non versées. Le gouvernement les a utilisées pour d'autres services publics.
3. Les retraités ne sont pas à la charge des travailleurs. La Société Russell répartit les revenus des retraités comme suit :
  - **10 % proviennent des cotisations versées au fonds de retraite**
  - **30 % proviennent des rendements et de la plus-value du fonds avant la retraite**
  - **60 % proviennent des rendements et de la plus-value du fonds durant la retraite**

<sup>1</sup>Rapport annuel de gestion de la Carra 2013, p.75

4. Dire aux citoyens que c'est eux qui paient nos rentes de retraite et que c'est inacceptable, c'est fausser le débat.

Les citoyens doivent se rappeler qu'ils paient aussi :

- le salaire des élus à l'Assemblée nationale,
- le salaire des élus municipaux,
- le salaire de tous les employés dans les domaines santé, protection civile, éducation, travaux publics, etc.

Ce sont les donneurs de services et leur rémunération globale comprend la paye hebdomadaire et les avantages sociaux, dont le régime de retraite.

Ces donneurs de services sont aussi des citoyens.

Il faut tenir compte que tous les Québécois paient le salaire de ceux qui offrent des biens de consommation, comme les produits de la ferme, médicaments, vêtements, chauffage, électricité, nourriture, logement, etc.

Bref, c'est tout simplement contribuer à la vie en société, en donnant et en recevant.

### Les élus à l'Assemblée nationale

Les ministres et les députés doivent saisir l'occasion de faire triompher la reconnaissance et la justice. Les employés de l'État sont injustement traités depuis plus de 32 ans. Leur appauvrissement est concret et injustifié.

L'indexation des rentes de retraite des retraités de l'État est un dû. Cette injustice doit être corrigée. Mesure impopulaire par les temps qui courent, me dira-t-on. Les élus à l'Assemblée nationale ont tout l'argumentaire pour justifier ce retour du balancier qui n'aurait d'ailleurs jamais dû balancer.

Ils ne doivent pas permettre à l'économie de kidnapper le politique.

1. Les retraités se souviennent de 1982.
2. Certains d'entre eux peinent à joindre les deux bouts.
3. Une juste évaluation des conséquences de la désindexation s'impose.
4. Une étude sérieuse sur les retombées économiques de l'indexation des rentes de retraite est tout indiquée.
5. Il ne doit pas y avoir confusion entre les finances du Québec et une saine gestion d'un régime de retraite.
6. Le RREGOP a écopé plus que tout autre fonds des pertes de quarante milliards de dollars (40 G\$) de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2008. Il est temps plus que jamais de faire la lumière sur environ 30 % du total, encore inexploité à ce jour.

La tragédie dans cette affaire n'est pas l'ignorance, mais la détermination à ne pas vouloir savoir le pourquoi des choses.

### Conclusion

**Les retraités de l'État** ont fait leurs devoirs. La perte dramatique de leur pouvoir d'achat a été clairement démontrée. Ils ont un urgent besoin du salaire qu'ils ont différé, sans amputation.

**Les citoyens** ont le devoir de reconnaître les services qu'ils ont rendus. Ils doivent reconnaître aussi qu'ils ne sont pas des « gras dur » et que plusieurs vivent sous le seuil de faible revenu (SFR).

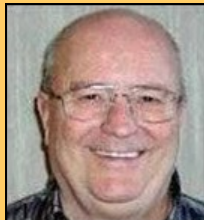
**Les élus à l'Assemblée nationale** doivent faire primer la justice, la reconnaissance et le respect bien avant la popularité.

Ils ne doivent pas troquer leur âme pour un sceau de Standard and Poor's.

Les retraités de l'État font appel à leur sens humain.

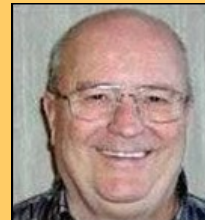
### Éditeur du journal :

Jean-Guy Roy



### Correcteurs d'épreuves :

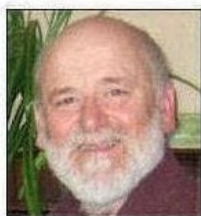
Aline Couillard, Rémi Beaulieu et Jean-Guy Roy



### Montage et impression :

Fédération des associations de familles du Québec

## Conseil d'administration 2014-2015



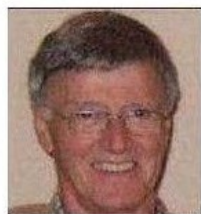
Viateur Sauvé  
Vice-président



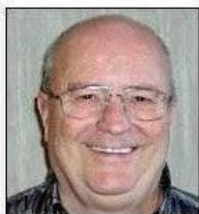
Aline Couillard  
Présidente



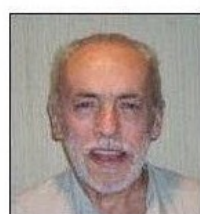
Marie-Thérèse Echelard  
Secrétaire



Yvon Amesse  
Administrateur



Jean-Guy Roy  
Trésorier

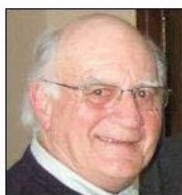


Maurice Goyette  
Administrateur

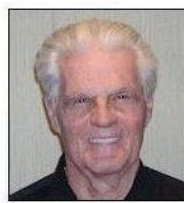
## Conseil d'administration élargi



Rémi Beaulieu



Bernard Boyer



Pierre Collin



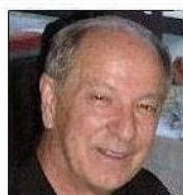
Michel Gareau



Régis Echelard



Réal Jeannotte



Gaétan Moreau



Rosaire Quévillon

## Information importante Renouvellement de l'adhésion Une économie de 9 dollars

**V**u l'augmentation importante des frais postaux que nous subissons et des baisses de service envisagées par poste Canada (arrêt des livraisons à domicile), le conseil d'administration a décidé, pour inciter les membres à favoriser le paiement de la cotisation par la déduction mensuelle par la CARRA (3,00 \$ prélevés sur le paiement mensuel de la rente de retraite), de retarder de trois mois le premier prélèvement pour chaque membre qui adhère à ce type de paiement de la cotisation.

Pour cela il suffit de compléter les informations requises dans la partie bleue du formulaire d'adhésion qui vous est envoyé à l'échéance de votre cotisation annuelle.

À vous d'en profiter !



Par Jean-Guy Roy  
Éditeur

## CE QUI EST BON POUR PITOU EST AUSSI BON POUR MINOU

**A**nalisant les développements des derniers mois concernant les régimes de retraite, nous sommes à même de constater que la mise n'est pas égale pour les uns et les autres.

Le gouvernement préconise le partage 50/50 du coût des rentes de retraite. Pourtant les élus n'assument que 21 % de la mise pour leur retraite. En contrepartie, les employés du gouvernement paient effectivement leur 50 % de la mise, alors que l'employeur (le gouvernement) n'a jamais déposé sa part dans la mise, préférant gonfler la dette.

Ceci nous amène au projet de loi 3, qui vise la gestion des régimes de retraite des municipalités.

Ce projet de Loi précise que les contributions aux différents régimes de retraite doivent se faire en mode 50/50. De même que pour le renflouement des déficits de capitalisation. Également, pour les retraités, la Loi spécifie que l'indexation doit être interrompue pour une période jusqu'à 15 ans pour aider la recapitalisation.

Or, les rentes des retraités du gouvernement sont désindexées depuis 32 ans, malgré un taux de capitalisation du RREGOP de 96 % en octobre 2014. C'est donc dire que Minou n'a pas le même traitement que Pitou.

Il faut aussi mentionner que le fonds du RREGOP a été vandalisé d'un montant de 800 millions par le gouvernement en 1997 pour payer les primes de départ de la réduction des effectifs de la fonction publique. Ceci en prenant soin d'avoir l'aval des syndicats.

Également, en connivence avec les syndicats, en 2000, on a réduit la quote-part des syndiqués et de l'employeur de 7.95 % à 5.35 % en expliquant aux syndiqués que leur pouvoir d'achat ne serait pas réduit. Mais on s'est bien gardé de mentionner les effets néfastes de cette mesure sur leurs revenus éventuels à la retraite.

La capitalisation du RREGOP serait certainement au-delà de 100 % sans ces intrusions malveillantes dans ce fonds.

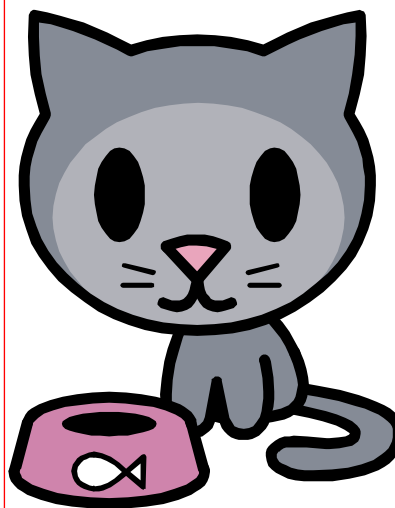
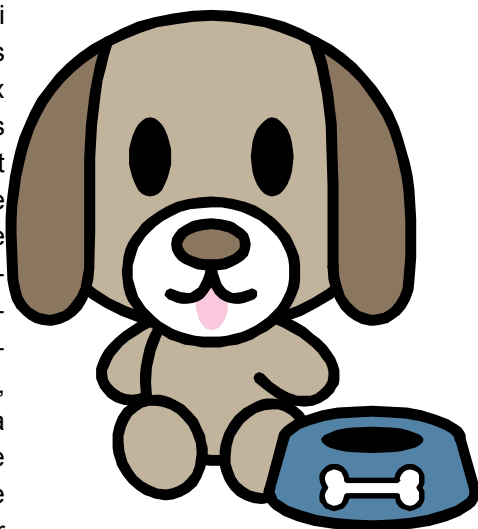
Le gouvernement a toujours clamé que la rémunération globale de ses employés les plaçait dans le groupe des privilégiés de la société. Or, ce gouvernement utilisait notre fonds de retraite à son propre bénéfice pour conclure une convention collective.

Résultat : notre rente est désindexée depuis 32 ans et nous nous appauvrissons d'année en année.

Nous avons mangé notre pain noir, il serait temps que le gouvernement fasse amende honorable et rétablisse l'indexation de nos rentes de retraites, pour lesquelles nous avons

contribué durant toutes nos années de travail.

Nous ne demandons pas la charité, nous demandons que notre fonds de retraite soit remboursé pour les retraits effectués au cours des années. Ceci rétablirait la capacité du RREGOP de satisfaire pleinement ses obligations vis-à-vis ses retraités.



## Chaque jour me rappelle...

Par Andrée Guertin

Il y a des choses qu'on ne peut oublier dans la vie. Depuis 1982, on nous a dépossédés, voués à l'appauvrissement continu et relégués aux oubliettes. Ça fait depuis 32 ans que ça dure!

Comment ne pas oublier ce 20 % de notre salaire que le gouvernement est venu chercher en 1982 et qui affectera notre pension jusqu'à la fin de nos jours? C'est un **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier cette désindexation depuis 1982 qui nous affecte encore aujourd'hui et qui a donné et donne des milliards au gouvernement? C'est un plus (+) vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier ce geste pour lequel on n'a jamais remédié par la suite alors qu'on en a eu l'occasion. C'est toujours un (+) vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier cette désinvolture avec laquelle on nous regarde, nous les aînés, les retraités, pour nous soutirer ce à quoi nous avons droit, notre indexation? C'est également un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier le manque de considération, de respect et d'importance accordés à nous, les aînés retraités, par nos gouvernements alors que nous avons toujours cotisé pour une retraite décente nous conservant le plein pouvoir d'achat? C'est toujours un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier le 2 poids, 2 mesures versus l'indexation des frais de scolarité, l'assurance d'au moins l'indexation pour la construction (parole de Mme Marois lors d'un reportage télévisé au moment du conflit), l'indexation du régime des rentes du Québec (RRQ) etc. ... alors que nous, ça fait 32 ans que nous nous appauvrissons? C'est un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier le 1 % récurrent sur 3 ans dans les années 1995 et pour lequel tout le monde n'a pas contribué? C'est encore un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier cette hausse de 1 % dû en janvier 1997, mais reporté en août 1997 après le gros départ de ces enseignants en juin et qui affectera leur pension jusqu'à la fin de leurs jours? C'est toujours un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier ce à quoi ont servi nos fonds? Toujours un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier que nous avons toujours contribué à notre fonds de pension pour une pleine retraite qui suit l'IPC et que celle-ci se dévalue depuis 1982? C'est un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier que nous sommes sur la voie de l'appauvrissement depuis 32 ans alors que la situation devait être temporaire? C'est encore un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier que nous sommes les grands oubliés depuis 32 ans? C'est un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier ce sans-gêne avec lequel on puisse dans nos économies par des hausses de toutes sortes notamment: l'Hydro, l'essence, la TVQ, les taxes scolaires et municipales, les transferts ou les baisses de subventions, les frais de santé? C'est un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier cette perte cumulative de notre désindexation depuis notre retraite. C'est un + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier tous ces + vers le - qui grugent quotidiennement notre pouvoir d'achat? Nous aussi nous existons et aspirons à la dignité. C'est toujours un immense + vers le **moins** (---) pour nous.

Comment ne pas oublier l'attitude de nos gouvernements à nous laisser languir dans cette situation totalement injuste dans laquelle nous sommes maintenus depuis tant d'années? Comment ne pas oublier l'équité pour laquelle nous sommes laissés pour compte?

Je propose donc à tous nos représentants politiques de verser 20 % de leurs salaires dans les fonds publics, plus 1 % récurrents pendant 3 ans, plus 1 % additionnel, plus la désindexation de leur pension pendant plus de 32 ans...

Est-ce un gouvernement qui nous traite comme cela, un Québec comme cela que nous souhaitons? Indécent ! Ahurissant !

Je veux un Québec:

- juste pour tous,
- équitable pour tous,
- respectueux pour tous,
- avec une vision réelle de la situation.

Je veux un Québec qui traite ses citoyens comme il se traite lui-même.

**Andrée Guertin**

Enseignante à la retraite,  
aînée,

ex-employée de la fonction publique

## Le prix de la réussite

Par Jean-Guy Boucher

Commençons par un petit exercice de mémoire. Les retraités plus âgés s'y reconnaîtront aisément. Je pense surtout aux « jeunots » inconscients qui se croient au-dessus de la mêlée et qui se retrouveront très tôt les deux pieds dans le brun. Ouvrez vos oreilles.

Le germe de nos déboires actuels voit le jour en 1978, lors de la négociation dans le secteur public où René Lévesque en personne nous avait donné beaucoup plus que ce que nous demandions. C'était l'euphorie, nous nous croyions au-dessus de la mêlée et nous étions encore assez jeunes. Il n'en fallait pas plus pour que la population commence à nous traiter de gras dur et d'enfants gâtés du régime. Voyez maintenant où en sont rendus les secteurs de l'enseignement et de la santé, un vrai désastre où les acteurs de la base, tels les enseignants et les infirmières portent le système à bout de bras en plus de supporter l'arrogance du gouvernement, des médias, des parents et l'indifférence de la population, en général.

Premier coup bas, la Loi 68 venant désindexer nos rentes de retraite et les syndicats de l'époque qui n'ont pas réagi sont devenus les complices du gouvernement. Se sont-ils préoccupés des syndiqués, pas du tout, ils ont plutôt préservé leur prestige et profité du pouvoir que leur procurait notre argent. Triste héritage du P.Q., me direz-vous? Reportons-nous en

2012 où les libéraux nous imposent la Loi 23 qui rend quasi inaccessible l'indexation et tout ceci sous le prétexte d'une justice intergénérationnelle. Mon œil, oui, je l'ai payé payée ma rente tout comme vous, que l'on ne vienne pas nous dire maintenant qu'on nous avait réservé un traitement de faveur lorsque nous étions sur le marché du travail. Les libéraux s'imbriquent dans le décor pour compléter le paysage politique.

Et comme si ce n'était pas suffisant, ils en rajoutent avec le projet de Loi 3 qui désindexe les rentes de retraites des employés municipaux. J'entends déjà vos réflexions; ce n'est surtout pas le temps de faire preuve de mesquinerie, car ces gens-là s'apprêtent à vivre ce que nous vivons depuis plus de 32 ans maintenant. Différent, croyez-vous, pas du tout. Nous avons tous cru aux droits acquis, mais il s'avère que nous devons les défendre si nous ne voulons pas en être privés. L'appareil gouvernemental n'a pas de cœur. Tout ce qui lui incombe c'est votre argent et il sait très bien quoi en faire.

Les deux plus grandes associations de retraités au Québec, soit L'AREQ et l'AQRP, devraient emboîter le pas à l'ADR pour réclamer la pleine indexation des rentes de retraite de leurs membres. Un bel exemple leur est servi. Plusieurs associations font actuellement front commun pour contrer les effets négatifs du projet de loi 3, dont la suspension de l'indexation des rentes de retraite. À ce chapitre, les syndicats ne sont pas en reste, ils se préparent à faire front commun sur le dépôt des demandes syndicales en vue des prochaines négociations des secteurs public et parapublic, même si certains objectifs diffèrent. L'union fait la force.

Vous vous souvenez du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Une entente y avait été conclue, en mai 2012, entre six des sept associations de retraités membres du



comité consultatif de la CARRA sur les demandes à présenter au gouvernement. Si l'AREQ n'avait pas trahi cette entente, les retraités auraient eu gain de cause en grande partie. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Pour plusieurs retraités, il est urgent que cesse l'appauvrissement dont ils sont victimes. Leur situation s'est gravement dégradée et ils peinent à joindre les deux bouts.

Dans son info retraite de l'automne 2014, l'AREQ s'empresse de dire à ses membres et je cite : « La situation du RREGOP, le principal régime de retraite du secteur public, est bien différente des régimes complémentaires municipaux. Contrairement à une certaine croyance populaire, il s'appuie sur un partage des coûts 50/50 depuis 1982 et il est en bonne santé financière. » L'engagement écrit et signé du

gouvernement en 1982 est resté lettre morte. Ce dernier n'a jamais investi dans le fonds de retraite de ses employés. En 1993, le P.Q. a créé le FARR (Fonds d'Amortissement des Régimes de Retraite) pour combler ce manque à gagner du RREGOP. En 2012, la dette du gouvernement vs le RREGOP s'élevait à plus de 70 milliards de dollars, dette renflouée à 60%, mais l'argent n'est pas encore investi au RREGOP.

Au Conseil d'administration de l'ADR, nous pouvons compter sur des hommes et des femmes de grande valeur et tous voués à la défense de la pleine indexation. Ils ne peuvent faire le travail à eux seuls; ils ont besoin d'encouragement et surtout de support de la part de tous les membres. Vous devez porter la main à la roue en mettant vos talents au service de votre association. Voilà l'unique façon de remercier les

gens qui œuvrent à longueur d'année depuis la fin des années 90 et de s'assurer une possible réussite; notre argent ne suffit pas, nous devons nous investir.

J'entends encore des voix discordantes et défaitistes qui sèment un vent de décrochage. À quoi ont servi tous ces efforts? Nos rentes de retraites ne sont pas encore indexées et ne le seront sûrement pas avant 2022. Ça sert à quoi de s'investir? Si pour certains la démagogie est une règle, allons-y gaiement. Tu ne sers à rien. Disparais et qu'on n'en parle plus. Quelle belle logique? L'avenir ne se construit pas sur des regrets, mais bien sur des engagements solides et permanents. Il est possible que je ne vive pas assez longtemps pour profiter de la pleine indexation de ma rente, mais je sais pertinemment que si je ne m'investis pas, les travailleurs d'aujourd'hui n'auront aucune chance d'en profiter demain. Donner au suivant, ça vous dit quelque chose? En voilà une belle occasion, à vous de la saisir au passage.

**Jean-Guy Boucher**  
Membre #1026

## Les préarrangements funéraires *une façon de prévenir.*

*Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.*

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire






COMPLEXE FUNÉRAIRE  
**Ubald Lalime**

*Une maison de confiance depuis 1940*

Siège social  
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe  
450 774-6417 | [www.ubaldlalime.com](http://www.ubaldlalime.com)

## Où allons-nous, les retraités?

La conférence de monsieur Michel Lizée intitulée « **La sécurité du revenu à la retraite en danger** »\* nous donne une bonne idée. Il est économiste retraité, du Service aux collectivités de l'U-QÀM. Il était conférencier invité lors de l'assemblée générale de l'ADR le 17 octobre 2014.

Ce que nous voulons tous à la retraite, c'est d'avoir suffisamment de revenus pour vivre décemment et le plus longtemps possible en santé. En 2014, monsieur Lizée nous rappelle que « l'espérance de vie à 65 ans est pour les hommes de 87,5 ans et pour les femmes de 89,3 ans ». Il nous rappelle également « qu'un taux de remplacement de 70 à 75% permet de maintenir le standard de vie une fois à la retraite ».

Les régimes public (SV, SRG) et RRQ sont en bonne santé financière nous mentionne-t-il. Il note que « l'âge d'admissibilité au Fédéral passera de 65 à 67 ans entre 2023 et 2029. Le coût de la SV/SRG est soutenable financièrement, ce n'est qu'une décision avant tout idéologique », nous dit-il. « Le RRQ est quant à lui viable jusqu'en 2062 ».

Il nous rappelle aussi que « le coût de la vie, ça monte tout le temps ». « Une rente de 100\$ acquise en 2008, au moment où j'ai pris ma retraite, et qui aurait été indexée vaudrait aujourd'hui 108,49\$, une hausse de 8,5%. Si elle a augmenté de moins de 8,5%, je me suis appauvri ». Alors, sans une pleine indexation l'appauvrissement progresse.

Alors pour contrôler les coûts du régime, le gouvernement nous arrive avec la loi 3 qui impose, entre autres, « un plafond de cotisation et un fonds de stabilisation ». C'est un projet de loi qui couvre grand et qui encadre même le processus de négociations des actifs. C'est un projet de loi qui « **constitue une attaque sans précédent contre la sécurité du revenu à la retraite, des travailleurs municipaux pour le moment, mais qui sera vraisemblablement élargi à d'autres secteurs.** Il constitue une dérive autoritaire dangereuse et une négation des droits fondamentaux de respect des contrats, de propriété et du droit d'association. » .

Où veut aller le gouvernement?

Monsieur Lizée nous indique qu'il s'en va vers **les régimes à prestations cibles**. « Ce type de régime a été introduit dans la législation à la fin de 2012 pour légaliser l'entente négociée chez Abitibi-Bowater (Résolu) alors sur le bord de la faillite et en permettre la mise en place dans d'autres entreprises du secteur du papier dans la même situation (ex. : Write Birch). Ce régime implique un transfert du risque des régimes vers ceux les moins en mesure de le supporter, les actifs et les retraités et introduira un régime d'insécurité permanente ». Voilà où on veut nous amener.



Par Viateur Sauvé

Des groupes et des individus proposent une meilleure avenue, une mesure qui s'attaquerait efficacement au problème, « **celle d'améliorer le Régime des rentes du Québec** et pour assurer la pérennité des régimes et la stabilité de la cotisation pour le service courant : introduire des marges et mettre en place un fonds de stabilité (et d'indexation) ». Cela « améliorerait le RRQ, augmenterait le niveau de vie des prochaines cohortes de retraités, réduirait l'écart de revenu entre ceux ayant un régime de retraite et ceux qui n'en ont pas. De plus, le coût et le risque des régimes municipaux seraient réduits d'un montant équivalent à la valeur de l'amélioration du RRQ » d'affirmer monsieur Lizée dans un autre document « **Le projet de loi sur les régimes du secteur municipal et la négociation collective.** » .

Voilà le message d'espoir que nous a livré monsieur Michel Lizée.

Viateur Sauvé

SV : Sécurité du revenu

SRG : Supplément de revenu garanti

RRQ : Régie des rentes du Québec

\*Disponible sur le site internet de l'ADR : [adr-quebec.org](http://adr-quebec.org)

## Le site web de l'ADR

**N**otre site WEB est un moyen de communication accessible en tout temps. Vous pouvez y consulter les messages de notre présidente, des articles et des photos sur les activités de notre association, etc.

Pour en accroître l'efficacité, nous y avons ajouté de nouvelles fonctionnalités :

[liste@adr-quebec.org](mailto:liste@adr-quebec.org) permet d'inscrire votre **courriel** sur une liste afin d'être averti lorsqu'il y a du nouveau sur le site web de l'ADR. Elle est accessible au bas de la page d'accueil.

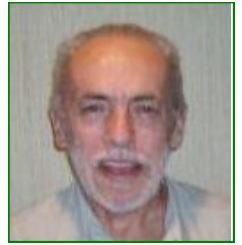
[info@adr-quebec.org](mailto:info@adr-quebec.org) vous donne l'opportunité de vous adresser à la présidente de l'ADR par courrier électronique.

Cliquez sur le bouton 

[adhesion@adr-quebec.org](mailto:adhesion@adr-quebec.org) dirige un courriel vers le trésorier de l'ADR. Un membre pourrait passer au mode de paiement de cotisation par retenue à la CARRA et ainsi obtenir 3 mois de cotisations gratuites. Vous retrouvez cette fonction en cliquant sur le bouton  situé sous la bande-photo au haut de la page d'accueil.

[webmestre@adr-quebec.org](mailto:webmestre@adr-quebec.org) permet de contacter le webmestre pour rapporter un problème sur le site ou faire des suggestions.

Ces nouvelles fonctionnalités facilitent les communications et rendront votre visite plus agréable.



Par Maurice Goyette

Pour celles ou ceux qui possèdent un téléphone cellulaire « intelligent » avec accès internet et sur lequel un logiciel de capture de code « QR » est installé, vous pouvez vous rendre directement sur le site web de l'ADR en balayant ce code :



Maurice Goyette, webmestre

**F**in octobre 2014, nous avons appris que la Fédération Autonome des Enseignants (FAE) et Fédération interprofessionnelle de la Santé du Québec (FIQ) ont déposé leurs demandes monétaires au Conseil du Trésor en vue des négociations pour le renouvellement de leur convention collective. Dans ces revendications, demande est faite au gouvernement de participer à l'indexation des rentes des personnes retraitées.\*



Il est souhaitable qu'une telle demande fasse boule de neige parmi les autres intervenants dans les négociations avec le gouvernement pour le renouvellement des conventions collectives du reste de la fonction publique. Un exemple à suivre.

**Jean-Guy Roy**

Éditeur Le Démocrate à la Retraite.

\*Le Journal de Montréal, mercredi le 29 octobre 2014, page 35

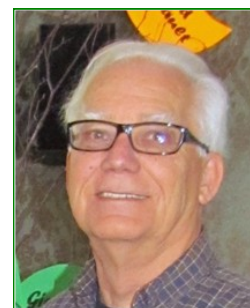
## NOUVELLES DES SECTEURS

### SECTEUR ADR SAINT-HYACINTHE

Le 8 octobre dernier avait lieu notre assemblée générale annuelle. Deux nouveaux directeurs ont été élus, madame Carole Côté et monsieur Michel Caron.

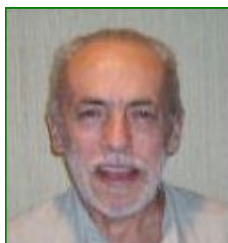
Notre secteur demeure très actif avec une dizaine d'activités par année, incluant un voyage d'une journée en autobus ainsi qu'une escapade de deux jours.

Nous avons également une ligue de quilles et des sorties de marche et de vélo pendant l'été.



Par Jacques Côté,  
Président  
ADR St-Hyacinthe

### SECTEUR ADR HAUT-RICHELIEU



Par Maurice Goyette  
Président  
ADRHR

#### Nouvelles du secteur

Le retour des vacances estivales nous a conduits à l'Assemblée générale du secteur, le 19 septembre dernier. 20 personnes y ont assisté.

Les élections du Conseil ne nous ont pas procuré de surprises. Les personnes dont les postes venaient en élection ont toutes accepté de se représenter et, n'ayant pas d'opposition, ont été réélues.

Le *nouveau* Conseil de secteur se compose de Maurice Goyette, président, Denis Rémi-lard, vice-président, Mireille Lapré, secrétaire et Jean-Guy Roy, trésorier. Les conseiller(s) sont Louise Labelle, Antoinette Lizotte, Rosaire Quévillon et Gaston Séguin.

L'Assemblée générale de l'ADR a donné lieu à l'élection de notre trésorier, Jean-Guy Roy, au poste de trésorier national. Toutes nos félicitations l'accompagnent.

L'Assemblée générale a rendu hommage à Rosaire Quévillon pour ses services rendus, en le nommant membre honoraire. Rosaire a été impliqué dans les actions de l'ADR depuis ses débuts. Il a été vice-président de l'ADR et membre du Comité sur les enjeux de l'indexation. Bravo Rosaire.

Maurice Goyette, président ADRHR

## NOTE IMPORTANTE :

Pour un éclairage complet sur la Caisse de Dépôt, tout Québécois devrait lire le livre intitulé

**Henri-Paul Rousseau, le siphonneur de la Caisse de dépôt ( 2014)**

**Auteur : Richard Le Hir**

**Sa conclusion : Une enquête du vérificateur général s'impose dans les meilleurs délais.**

## NOUVELLES DES SECTEURS

### SECTEUR ADR-LLL

Lors de notre assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> octobre 2014, une dizaine de membres étaient présents, mis à part ceux du Conseil de secteur. Comme par les années passées, les échanges entre les personnes présentes ont été dynamiques et axés sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif de l'ADR.

Dans le dossier opération députés, les membres présents ont demandé aux responsables du Conseil de secteur d'organiser des rencontres avec M. Pierre Karl Péladeau, député du comté de St-Jérôme et Mme Francine Charbonneau, députée du comté des Mille-Îles et ministre responsable des Aînés.

Au niveau des activités sociales, une réorganisation de celles-ci s'impose à savoir qu'en lieu et place, des rencontres doivent être préparées autour de thèmes reliés à notre statut de retraité, celui de la désindexation, des fonds de retraite et autres sujets pertinents susceptibles de capter l'intérêt de nos membres. On propose également que celles-ci se fassent en soirée et s'adressent également à des travailleurs actifs sur le point de prendre leur retraite.

Pour terminer, j'en profite pour souhaiter la bienvenue à M. Piché, nouveau membre du Conseil de secteur.



**Par Pierre Collin**  
**Président**  
**ADR-LLL**

### SECTEUR ADR (SOM)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, nous avons tenu notre Assemblée générale de secteur. Une quinzaine de membres y ont participé. Lors de cette rencontre, les personnes suivantes : Gilles Presseault et Jean-Guy Dupont ont été élus. Le CS de l'ADR (SOM) est donc composé de Viateur Sauvé, Bernard Boyer, Marcel Fournier, Jean-Guy Dupont et de Gilles Presseault.

Lors de sa première rencontre du 4 novembre 2014, le CS a résolu que : Viateur Sauvé soit Président et Trésorier, Marcel Fournier soit 1<sup>er</sup> Vice-Président, Jean-Guy Dupont soit Secrétaire, Bernard Boyer soit Administrateur et Gilles Presseault soit Administrateur. Comme nous l'avons mentionné dans notre deuxième circulaire aux membres (SOM), nous avons également traité les affaires administratives et des sujets entourant la défense des droits de nos membres en tant que retraités. Nous avons aussi lancé un appel aux membres afin de compléter le CS, lequel peut être de 9 membres au maximum. Nous avons également échangé sur la sensibilisation de nos députés sectoriels, Messieurs Stéphane Billette, Guy Leclerc, Pierre Moreau et Richard Merlini afin de planifier, pour 2015, une rencontre avec eux.



**Par Viateur Sauvé**  
**Président**  
**ADR(SOM)**

Puisque c'est dans l'air actuellement, nous avons aussi échangé sur la possibilité d'une manifestation sur les malheureux projets de loi 3 et 10, le 29 novembre 2014, à Montréal et à Québec, manif organisée par les actifs syndicaux. Notre prochaine rencontre aura lieu le 26 novembre 2014 pour discuter notamment de notre plan d'action sectoriel.

Finalement, nous étions fiers de notre délégation de 7 membres de l'ADR (SOM) à l'assemblée générale de l'ADR le 17 octobre 2014 à Boucherville.

Viateur Sauvé.  
Président. ADR(SOM)

**ADR** Association démocratique des retraités  
**FORMULAIRE D'ADHÉSION**

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
Emploi antérieur à la retraite \_\_\_\_\_

Régime de retraite: ☐ RREGOP ☐ RRE ☐ RRF  
Autre ☐ Préciser \_\_\_\_\_

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_  
année mois jour

**Ou, je paie annuellement 36,00 \$**  
Comptant ☐ Chèque ☐

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_  
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,  
Recruté par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici : ☐

**RETOURNER CE FORMULAIRE À :**  
**Association démocratique des retraités (ADR)**  
**104-845 Rodier, St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3**

**LE DÉMOCRATE à la retraite**  
Journal de l'Association démocratique des retraités

**3960, boul. Laurier Ouest**  
**Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3V1**  
**www.adr-quebec.org**

Postes Canada  
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication  
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :  
Fédération des familles souches du Québec  
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy  
Québec (QC) G1V 4C6  
**IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE**

**AUX GROUPES • OFFRE EXCLUSIVE AUX GROUPES • OFFRE EXCL**

**CHOISISSEZ LA BONNE PLACE**  
**POUR ASSURER VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION**

L'Association démocratique des retraités a négocié un programme de groupe pour assurer vos biens.



**Programme Kilo** INC.

**Nouveau et exclusif**

Votre assurance auto ajustée à votre kilométrage  
[ProgrammeKilo.com](http://ProgrammeKilo.com)

**PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES**

- **Économie additionnelle**  
sur chacun de vos contrats d'assurance
- **Plan d'assistance Bien protégé**  
Assistances routière\*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- **Garanties supplémentaires de L'Auto Extra\***

\* Programme Kilo, marque de commerce de SSQ, Société d'assurance-vie inc., utilisée sous licence.  
\* Certaines conditions et limitations s'appliquent.

Association démocratique des retraités

Demandez une soumission d'assurance  
**1 866 SSQAUTO**  
7 7 7 2 8 8 6  
**SSQauto.com/groupe**

**SSQauto**  
Les valeurs à la bonne place

**Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser.**  
**Jean-Guy Roy**  
**104-845 Rodier**  
**St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T3**  
**rjeanguy@hotmail.com**